



REGLEMENT DU TOURNOI INTER-ASSOCIATIONS DU VOLLEY

BALL DE L'ARVE

Le Volley-ball de l'Arve organise le samedi 28/10/2023 un tournoi Inter-Association et corporatifs de Volley Ball qui sera placé sous le signe de la **bonne humeur**, de l'**amitié** et du **fair-play**.

Ce tournoi sera doté de nombreux lots.

En marge du tournoi, un concours sera organisé entre les équipes : l'équipe la mieux déguisé sera récompensée !



CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Art. 1 - Ce tournoi est réservé aux clubs, associations, entreprises et collectivités de la Communauté de communes.

Art. 2 - Les inscriptions se font uniquement :

Par mail, à l'adresse suivante : guillaume.hodin@gmail.com

Les règlements se font uniquement par courrier, à l'adresse suivante :

Carole MULLER – 113 Rue des Muguets – 74460 MARNAZ

Art. 3 – L'inscription est fixée à **70€ par équipe engagée**, payable à l'inscription avant le 25/10/2023, un ballon sera offert à chaque équipe ainsi qu'un écopuc aux couleurs du VBA pour chaque joueur (maxi 6).

Art. 4 - L'assurance du tournoi ne couvre pas les accidents sur le terrain.

Chaque joueur est tenu d'avoir une assurance individuelle.

COMPOSITION DES EQUIPES :

Art. 5 - Les joueurs ou joueuses représenteront le même club ou seront de la même association, de la même entreprise ou de la même collectivité.

Art. 6 - Les équipes seront composées de six joueurs au minimum et devront être mixtes (**minimum un élément féminin**) ou si non mixte, avec au minimum un jeune de **-15 ans présent sur le terrain**.

Art. 7 - Les formations seront composées de joueurs et joueuses non licenciés à la F.F.V.B (hormis licences loisir FFVB) et d'un licencié FSGT maximum.

Art. 8 – Une pénalité de point sera appliqué à l'équipe adverse pour chaque fille supplémentaire, à partir de la deuxième fille et ou jeune par équipe (- de 15 ans) présent sur le set complet.

Art. 9 - Les réclamations concernant la formation des équipes ne seront plus acceptées après le début des rencontres.

DEROULEMENT DU TOURNOI :

Art. 9 - Ce tournoi accueillera **30 EQUIPES AU MAXIMUM**.

Art. 10 - Les matchs commenceront le samedi 28 octobre 2023 à 09h00 précises, les équipes viendront se présenter auprès des organisateurs à 08h30

Art. 11 - Le règlement de la F.S.G.T. sera appliqué.

Art. 12 - Les joueurs seront équipés de chaussures de sport propres.

Art. 13 - Aucune boisson ne devra être introduite dans la salle (Règlement du gymnase).

Art. 14 - Le comité du tournoi se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Art. 15 - L'inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.



Restauration rapide et boissons sur place !

